RAPPORT

FAIT AU NOM

DU COMITÉ DES FINANCES,

SUR LA DÉPENSE DE 1791.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

Ce n'est pas une tâche facile que celle que vous nous avez imposée, en nous ordonnant de mettre sous vos yeux la dépense de 1791.

Si l'ordre régnoit dans toutes les parties de l'Empire, si tous les Citoyens, réunis par l'amour de la Patrie et par une mutuelle confiance, étoient rendus à leurs foyers, aux arts de l'industrie et de la paix, nos calculs auroient des bases certaines, et n'erreroient pas entre les conjectures et les probabilités.

Vous n'avez point, il est vrai, déterminé les dépenses de la Guerre, les dépenses de la Marine, les dépenses du Culte, quelques autres parties encore de dépenses fixes et nécessaires.

Mais des approximations en donneront les limites plus ou moins reculées. Si nous ne pouvons pas vous dire : elles iront jusques là, nous vous dirons du moins : voilà les bornes qu'elles ne passeront pas.

Mais il est des dépenses éventuelles, incertaines, que nos calculs ne sauroient atteindre au milieu de la nuit qui les couvre.

Ces dépenses naissent du trouble de l'ordre public, de la fluctuation des esprits, de l'inexécution des Lois, de la stagnation du Commerce, de l'interception subite du luxe et des arts, de l'absence de cette confiance qui seule anime les Etats, seule féconde l'industrie, seule alimente et conserve la fortune publique.

Il ne nous est pas donné, Messieurs, de fixer le terme où finiront ces calamités, d'assigner précisément jusqu'où elles pourront s'étendre.

Tant que les émigrations ôteront au Citoyen qui vit de son travail, l'appui du Citoyen qui répand son superflu, l'humanité, votre intérêt même vous forceront de multiplier les atteliers publics, vous forceront de nourrir l'oisiveté de ces artistes, de ces artisans qui autrefois accroissoient les richesses publiques par leur talent et par leur industrie.

Tant que les inquiétudes de la liberté arracheront le Citoyen aux pensées de la paix et au soin de sa fortune, il faudra suivre ses agitations, faire mouvoir à grands frais la force destinée à le défendre d'une louable, mais dangereuse activité. A la perte des valeurs que les entreprises de toute espèce auroient créées, il faudra que vous ajoutiez des dépenses toujours immodérées, parce que toujours elles seront incalculées et imprévues.

Si la circulation intérieure des grains et des subsistances n'est pas libre de toutes les entraves, si toujours elle dépend et des caprices des Municipalités et des erreurs populaires, vous aurez ici une vile abondance, ailleurs une excessive cherté.

Les cris du besoin appelleront les secours ; les Administrations, par-tout harcelées et par-tout impuissantes, emprunteront des caisses publiques, et n'y reverseront jamais.

Cependant le Cultivateur sans sécurité, sans propriété, n'aura plus d'énergie, plus de confiance dans ses travaux ; ceux qui furent les compagnons, les instrumens de son opulence, ne seront bientôt plus que le fardeau de sa misère.

Le fléau de la mendicité, tous les fléaux qu'elle entraîne à sa suite, ravageront nos campagnes et nos villes, et tous les genres d'infortune viendront peser sur le Trésor public, appauvri par le vuide des contributions.

Si ce numéraire fictif, créé par la politique et par le besoin, n'est pas bientôt

enseveli, avec nos dettes, dans le dépôt destiné à le recevoir, sa circulation deviendra tous les jours plus suspecte ; de tous côtés on le repoussera dans les Caisses de l'État, et l'État, pour satisfaire à ses besoins journaliers, sera réduit à acheter toujours plus cher le numéraire réel, que la défiance et la cupidité lui disputeront.

Si j'arrête un moment vos regards sur ce sinistre tableau, ce n'est pas, MM., que mes pressentimens le redoutent pour la Patrie.

Mais il faut bien montrer au nautonnier les écueils qui le menacent, pour ranimer son courage et presser la manœuvre.

Il faut sur-tout offrir à tous les Citoyens, au milieu des divisions qui les agitent, des rivalités et des haines qui les tourmentent, le spectable terrible de tous les maux où peuvent les précipiter les divisions, les rivalités et les haines.

Qu'à cet aspect ils osent encore nourrir des ressentimens et rêver des vengeances ; qu'ils soutiennent, s'ils le peuvent, l'idée de cette agonie lente et honteuse, dans laquelle expirent les Nations qui n'ont pu souffrir ni le repos de l'esclavage, ni les vertus de la liberté.

Certes, MM., il n'est point de cœur françois qui ne frémisse à cette funeste idée.

Il n'en est point que la terreur d'un si affreux avenir ne ramène à des sentimens plus doux, à l'oubli de toutes les injures, au sacrifice de tous les intérêts, et qui ne s'empresse d'en porter le vœu aux pieds de la Patrie, aux pieds de ce Trône que nous ne séparerons jamais du Culte que nous devons à la Patrie.

Oui, la France sera sauvée, puisqu'elle peut encore l'être par nous.

Pour la sauver, nous unirons tous nos efforts, et il n'est point d'anarchie, point de plaie publique ni particulière qui ne cède au concours de nos forces et de nos volontés.

C'est avec cette espérance que je me livre à l'exposition de nos besoins et à la discussion de chaque nature de dépense.

En 1791 doit commencer l'ère nouvelle de la Finance : il faut qu'une ligne bien prononcée sépare cette année des années qui la précèdent ; qu'elle ait son Administration, sa Comptabilité distinctes, comme elle aura ses revenus et ses impositions différentes.

Ainsi, MM., je crois qu'il faut que les dépenses de 1790 et des années antérieures ne se mêlent en rien dans la dépense de 1791. C'est sur les revenus arriérés, c'est sur la contribution patriotique, c'est sur les capitaux, que vous avez consacrés à l'extinction de la dette, que vous devez prendre tout ce qui sera nécessaire pour achever l'exercice de 1790 et des années précédentes.

Nous sommes fondés à croire qu'au mois de Janvier prochain, indépendamment de la dette arriérée des Départemens, il sera dû à la Guerre, sur l'exercice courant, 15 à 16 millions; 15 à 16 millions à la Marine; 80 millions aux Rentes pour les six premiers mois 1790; les gages tout entiers des Charges de Magistrature pour la même année; 8 à 9 millions pour les six premiers mois de pensions que vous allez recréer; quelques millions encore pour d'autres parties de dépenses qui ne seront pas entièrement soldées au premier Janvier: en total, 150 millions environ, restant sur l'exercice 1790.

Je ne parle point des dépenses du Culte, des Pensions accessoires en 1790; le produit des Dîmes, le produit des Biens Nationaux doivent solder cette année-là.

Pour faire face à cette dépense, vous aurez environ 50 millions (1) dus sur les Impositions directes, à-peu-près autant sur le remplacement de la Gabelle et des autres droits supprimés, ce qui vous rentrera de ces 15 à 16 millions que les Peuples redoivent sur les Aides et sur les autres parties; et enfin le second tiers de la Contribution patriotique, qui s'élèvera à 37 ou 38 millions. Vous n'aurez par conséquent à prendre sur vos capitaux que quelques millions pour achever la dépense de 1790.

Ainsi l'exercice de 1791 commencera dégagé de tout enchevêtrement de l'arriéré: et voici, MM., le détail des besoins prévus pour cette année.

J'accompagnerai chaque article de quelques observations; ensuite je les réunirai tous dans un même tableau.

---

(1) Nous ne comptons point les arrérages des perceptions directes, comme l'avoit fait M. Necker. Si nous prenions des Impositions 1790 tout ce qui, dans l'usage, doit être payé en 1791, nous aurions plus de 80 millions. Nous ne comptons que ce qui devoit être réellement payé en 1790.

DÉPENSE PUBLIQUE.

Maison du Roi. . . . . 25,000,000 l.

Cette dépense est fixée par vos Décrets.

Chaque mois doit solder un douzième de cette dépense, et elle doit arriver, au premier Janvier 1791, libre de tous les arrérages du passé.

Maison des Princes, Frères du Roi . . . . . } 6,000,000
Rente représentative d'apanages. . . . . }

Cette fixation, MM., je la porte ici de mon autorité.

Je n'imagine pas que vous alliez plus loin ; peut-être vous conseillera-t-on de rester en-deçà. Pour moi, MM., vous connoissez mon opinion.

Je crois que les Nations doivent être généreuses, et qu'il est de leur intérêt de l'être. Je crois qu'il importe sur-tout, dans un temps de révolution, je crois qu'il importe de ne laisser ni plaintes à un grand nombre de Citoyens et de Créanciers qui ont compté sur la stabilité de l'ordre ancien, ni espérances aux mécontens.

Dépenses du Culte, dépenses accessoires, pensions, retraites.. 140,000,000

Votre Comité Ecclésiastique a fixé, par apperçu, cette dépense à 135 millions.

Nous pouvons en croire sans doute aux calculs du Comité Ecclésiastique ; mais pour échapper à ses contradicteurs, il faut encore se placer plus haut et risquer de vous tromper par l'exagération, plutôt que de vous abuser par des soustractions imaginaires.

Vous avez demandé à votre Comité Ecclésiastique quelle étoit son opinion sur le produit des Biens Nationaux : certainement le Comité Ecclésiastique ne peut avoir encore sur cet objet que des conjectures et des probabilités.

Le Comité des Finances est plus loin encore de pouvoir satisfaire votre juste inquiétude ; et cependant il faut oser

hasarder une opinion qui ne puisse tromper, du moins par de vaines promesses.

On a porté les revenus des Biens Nationaux, tantôt à 60, tantôt à 70, souvent à 80 millions et plus.

Mais une Administration dispersée, sans principes communs, sans cette chaîne d'agens, qui par-tout surveillent et par-tout sont surveillés, énervera certainement ces revenus.

Il falloit sans doute une régie commune, qui, éclairée par les Départemens, par les Districts, par les Municipalités, par les jalousies particulières, auroit mis dans cette Administration l'ensemble, la méthode, l'intelligence, et sur-tout une comptabilité sévère.

Nous la regretterons cette Régie, pour la perception des anciens droits féodaux, pour le rachat de ces droits.

Des Fermiers épars, presque tous novices dans ce genre de perceptions, les connoîtront mal, et s'égareront dans les calculs comme dans les recherches; peut-être des propriétaires habiles n'en deviendront les Fermiers que pour mieux échapper eux-mêmes aux droits de la Nation.

Les Dîmes inféodées étoient une partie des Biens Nationaux, et ces Dîmes sont anéanties.

Les Bois, mal conservés, seront mal vendus par des Administrations, trop chargées de détails pour donner à tous les détails l'attention qu'ils exigent.

Des réparations seront faites à grands frais et seront mal faites.

Toutes ces circonstances atténueront les produits. Mais on est bien sûr de se sauver de l'exagération en les fixant, pour 1791, à 40 millions, déduction faite des parties qui seront vendues, et qu'on peut évaluer à 3 ou 400 millions, pour ne rien donner à des espérances hasardées.

Le Département de la Guerre . . . . . 89,000,000 l.

Cette dépense est exagérée si notre Armée n'est, en 1791,

que ce qu'on nous a dit qu'elle étoit aujourd'hui. Mais fût-elle rigoureusement calculée cette dépense, 15 à 16 millions au moins ne seront payés qu'en 1792.

Ainsi les fournitures, ainsi les approvisionnemens, qui jamais ne sont soldés que quand les Mémoires sont fournis et vérifiés.

Ainsi d'autres dépenses que la distance des lieux rejette toujours à une époque éloignée.

On peut donc assurer que la guerre ne demandera, en 1791, pour l'exercice 1791, que 73 ou 74 millions.

La dépense de la Marine . . . . . 50,000,000 l.

Encore une dépense exagérée, au moins d'après les anciens apperçus de réduction ; mais elle a été là en 1789.

Nous ne la ramenerons plus bas que quand nous aurons changé la constitution de ce Département, quand les dépenses, quand la comptabilité sur-tout auront des agens accoutumés à la sévérité de la règle, élevés dans les principes et dans l'habitude de l'économie, et qui ne puissent parvenir que par l'économie.

Nous ne la portons ici à 50 millions que pour marquer le dernier terme auquel ce Département puisse atteindre ; et de ces 50 millions, 16 ou 18 ne pourront être employés qu'en 1792.

Je dois observer que le Comité des Finances n'a point encore touché aux Bureaux de la Guerre et de la Marine : il ne pourra s'en occuper que quand les Comités de la Guerre et de la Marine auront constitué l'un et l'autre Département. Peut-être laisseront-ils quelque chose à faire à son économie.

Affaires Étrangères 6,300,000

Ce Département a été fixé par vos Décrets à cette somme pour 1791.

Le Ministre peut-être vous offrira encore quelques réduc-

tions ; peut-être aussi vos principes en ameneront d'autres.

Traitement de trois Ministres et autres personnes que le Roi voudra appeler à son Conseil. . . . . 460,000 l.

Il est un ordre de choses où cette dépense pourroit encore souffrir une réduction, misérable sans doute ; mais il n'est point d'économie à dédaigner, si elle peut s'allier à une meilleure Administration.

Bureaux de l'Administration générale. . . . . .
Direction générale du Trésor public et ses Bureaux . . } 1,450,000
Bureaux du Trésor public. . . . . .

Déja les apperçus de votre Comité des Finances avoient réduit là toutes ces parties diverses.

Vous lui avez prescrit de vous présenter un nouveau plan d'organisation du Trésor public. Ce plan doit, en plusieurs points, se lier avec celui de l'Administration générale.

Le travail préparé dans une Section de votre Comité, n'a point reçu son complément d'une discussion commune ; mais quel que puisse être le résultat, la dépense n'excédera point les limites qui lui sont ici marquées.

Comptabilité. 300,000

Une comptabilité simple et active, telle qu'elle doit être sous une Législature permanente, ne peut pas coûter plus de 300,000 liv. pour une année.

Observons qu'il y a un long arriéré dans la comptabilité. Soumise aux formes anciennes, cette comptabilité consumeroit bien des années et des sommes immenses.

Il est important, il est nécessaire de lui donner une nouvelle organisation et d'en accélérer la marche.

Ce travail occupe votre Comité, et il suivra celui de l'organisation du Trésor public.

Il faudra, pour dévorer les vieux comptes, une dépense

extraordinaire ;

extraordinaire ; cette dépense appartient à l'arriéré, et ne peut être prise sur les revenus de 1791 (1).

Ponts et Chaussées, Administration centrale, dépenses accessoires. . . . . 206,000 l.

C'est la même somme qui est portée dans le projet de Décret sur les Ponts et Chaussées.

Ce projet souffrira des modifications sans doute, peut-être des économies, mais enfin ce ne sera que les économies qu'on peut obtenir sur 206,000 liv.

Travaux communs des Ponts et Chaussées. 4,000,000

Nous n'avions jusqu'ici porté cette dépense qu'à 3 millions, nous l'élevons à quatre pour ne rien laisser à la contradiction.

Invalides, Quinze-vingts. 816,000

C'est la somme précise que ces deux établissemens retirent aujourd'hui du Trésor public.

Les Invalides, pour indemnité de droits de franchise supprimés, et pour le droit d'Oblat.

Les Quinze-vingts, pour la rente représentative du terrein qu'ils occupoient autrefois. . . . . .

Peut-être sur l'un et sur l'autre établissement votre Comité Militaire, votre Comité Ecclésiastique vous proposeront quelques économies.

Primes et encouragemens. 4,000,000

Nous excédons ici ce que l'état des revenus et des dépenses fixes assignent à cet objet ; mais il n'y a là d'économie que celle d'un emploi plus sagement dirigé.

Universités, Enseignement, Académies, Travaux littéraires.. 1,000,000

Il n'y a dans cette dépense que celle des Travaux littéraires qui n'est pas encore fixée ; mais il y en aura certainement une.

---

(1) On ne parle point ici de la Caisse de l'Extraordinaire, de sa dépense, de son administration. Cette Caisse est celle de la dette, et doit exister sur les fonds destinés à la dette.

Imprimerie royale. . . . . 150,000 l.

L'année 1791 sera moins féconde en Lois, moins féconde en Mémoires et Proclamations.

Sans doute aussi les droits des Imprimeurs plus respectés leur permettront d'être plus modérés dans leurs salaires.

Edifices religieux commencés. 400,000

L'Assemblée a laissé à la charge du Trésor public, ou plutôt des petites lotteries qui leur sont affectées, quelques Edifices publics dont l'achevement intéresse l'honneur de la Nation.

Bibliothèque du Roi. 110,000

C'est la somme qu'ont fixé vos Décrets.

Jardin des plantes. 100,000

Nous portons 10,000 livres de plus que nous ne vous l'avions proposé.

Mais peut-être voudrez-vous presser les travaux d'une galerie destinée à recevoir de riches collections entassées aujourd'hui, sans ordre, dans un grenier.

Dépôts divers. 20,000

Les Dépôts dont le sort est réglé n'ont été fixés qu'à 6,000 liv. ; mais il reste d'autres Dépôts qui auront aussi leurs dépenses, ceux des anciens Tribunaux, &c.

Ecole des Mines. 7,000

Un peu plus que la fixation.

Session du Corps Législatif. 6,000,000

Nous supposons six mois de séances, soit à la Législature actuelle, soit à la Législature nouvelle en 1791.

La Législature nouvelle entraînera moins de dépense, et la Législature actuelle ne coûte pas 1 million par mois.

Nous ne fixerons rien pour la liquidation des Offices et des Créances, rien pour l'aliénation des Biens domaniaux après les Séances de la Législature.

Ces dépenses-là ne doivent point appartenir aux dépenses

ordinaires de 1791. Ce sont des accessoires de la dette, et qui doivent être payés sur les mêmes fonds que la dette.

Pensions. . . . . 16,000,000 l.

C'est la somme prévue et réglée par l'Assemblée.

Rentes de l'Hôtel-de-ville, gages et taxations des Payeurs et Contrôleurs. 152,600,000

Ces rentes ont jusqu'ici été portées à 161,000,000 livres.

Mais voilà trois années d'extinction sur les rentes viagères.

Un Décret a prononcé le rejet et la radiation de toutes les rentes appartenantes à des Bénéfices, Evêchés, Chapitres, Diocèses, Communautés, et on peut les calculer à 2 millions.

Enfin l'apperçu fourni par le bureau du Contrôle des rentes fixoit la dépense, au premier Janvier 1790, à 155 millions, et c'est depuis cette époque que la radiation a été prononcée, et depuis cette époque les extinctions des rentes viagères ont donné au moins 1,500,000 liv.

Rentes perpétuelles sur diverses caisses. 4,000,000

Ces rentes sont portées dans les états à 4,745,000 liv.; quelques articles sont menacés de suppression, si l'Assemblée est fidèle à ses principes, et l'Assemblée y sera fidèle.

Rentes viagères autres que celles qui sont payées à l'Hôtel-de-Ville. 3,000,000

C'est dans cette classe que sont placées celles de M. le Comte d'Artois.

Rentes constituées sur le Clergé. 3,000,000

Les rentes sur le Clergé, proprement dit, s'élèvent à 5,349,254 liv.

Il est probable que 2 millions au moins seront éteints, parce qu'elles appartienent à des Bénéfices et Corps ecclésiastiques; il est probable encore que l'Assemblée en fera

rembourser au moins 336,145 liv. dont le capital est placé au denier vingt (1).

Autres rentes dont le Clergé faisoit les fonds, appelées rentes de l'ancien Clergé, constituées originairement sur les revenus de l'Etat.

A Paris . . . . . 332,000 l.

A Toulouse 1,258

Ces rentes sont au denier quarante.

Puisque l'occasion se présente, il faut vous dire ici, Messieurs, que les trois payeurs des rentes de l'ancien Clergé, qui ont reçu tous les fonds de leurs exercices, jusques et compris 1789, ont cessé leurs paiemens sur 1789 et sur les années antérieures; que quoique expressément supprimés par votre Décret du 15 Août, chargés de verser au Trésor public leurs débets, et de remettre aux autres payeurs de rentes l'état des parties de rentes qu'ils payoient, ils n'ont ni versé au Trésor public, ni remis leurs états.

Ils prétendent éluder la suppression par une équivoque.

J'aurai l'honneur de vous proposer quelques articles qui termineront cette vaine résistance.

Intérêt de l'emprunt de Septembre 1789. 2,600,000

Cet emprunt s'élève à 52 millions. Une partie doit être remboursée tous les ans; mais le remboursement doit être porté sur les fonds affectés à l'extinction de la dette.

Intérêts d'emprunts divers et d'effets remboursables à époques. 10,000,000

C'est sur ces capitaux que doit être déduite la plus grande

(1) Pour éclairer la décision de l'Assemblée sur la question du remboursement des rentes sur le Clergé, il faut en donner ici l'état.

Capitaux.	4,561,901	liv. au denier cinquante.
	6,722,880	liv. au denier vingt.
	16,948,103	liv. à quatre et demi.
	103,980,204	liv. à quatre pour cent.
	132,213,088	liv.

partie des 107 millions que nous avons présentés sur la première ligne des dettes exigibles. C'est encore sur ces capitaux qu'ont été pris la plupart des effets employés dans l'emprunt précédent.

L'intérêt que nous portons ici est au-delà de l'intérêt effectif des capitaux restans.

Intérêts d'emprunts faits par les Pays d'Etats pour le compte du Roi. 6,000,000

Une grande question s'est élevée et est indécise.

Les dettes particulières des Pays d'Etats deviendront-elles dettes du Trésor public?

Les pays jusqu'ici les plus ménagés apporteront-ils des charges nouvelles aux pays jusqu'ici les plus opprimés ?

C'est à la fraternité , c'est au patriotisme à résoudre cette question.

Nous n'ouvrirons aucune opinion sur cette matière, et nous ne portons rien pour cette dépense.

Intérêts divers renvoyés à la dette publique par le Décret du.	93,645 l.	129,546
Aux Missions du Levant.	16,000	
A l'Hôtel-Dieu de Rouen.	2,260	
Aux Enfans-Trouvés.	4,450	
A divers Hôpitaux pour prix de maisons. . .	13,282	

Intérêts de fonds d'avance et de cautionnement. 8,000,000

On évalue à 40 millions les fonds de cautionnemens et d'avances qui pourront être immédiatement remboursés , ou dont le remboursement se trouvera anticipé par le résultat du compte.

De là vient que l'intérêt porté par-tout ailleurs à 10 millions, n'est ici que de 8 millions.

Annuités de la Caisse d'escompte et des Notaires. 6,020,000

Intérêts des Charges de finance. 2,800,000

On croit que cette évaluation est trop forte, et que l'évènement du compte la réduira plus bas.

Remboursemens à Gênes et Amsterdam en 1791. . . . . 3,000,000 l.

Intérêts des capitaux à rembourser. 700,000

Il reste à rembourser sur ces emprunts 17 à 18 millions. Il doit être remboursé 3 millions au 31 Décembre prochain.

Les Amériquains vont commencer le remboursement de ce qu'ils doivent à la France. Notre situation a excité leur zèle et pressé leur reconnoissance. Les remboursemens couvriront cette dépense de 3,700,000 liv. chaque année (1). On la laisse cependant subsister pour obtenir une plus grande latitude.

Indemnités. 1,000,000

C'est tout ce qui restera d'une dépense portée dans le compte du Trésor public à plus de 3 millions.

Intérêts d'Offices,

Intérêts des Dîmes inféodées,

Intérêts de Gouvernemens et de Lieutenances de Roi dans l'intérieur,

Intérêts de Charges et Emplois militaires,

Intérêts de Charges dans la Maison du Roi et de la Reine,

Intérêts de dettes liquidées,

Intérêts d'acquisitions, &c.

Tous ces intérêts doivent se cumuler avec les capitaux, pour les parties qui en seront dues de Janvier 1791, jusqu'à l'époque du remboursement.

Remboursés en Assignats, ni les capitaux, ni les intérêts ne produiront d'autres intérêts, jusqu'à ce qu'ils soient convertis en biens du Domaine et en biens nationaux.

Par conséquent ils ne péseront point sur 1791.

Les acquisitions absorberont sans doute une partie du revenu des biens nationaux ; mais ce ne sera point en 1791, à

(1) Les Américains viennent de remettre 2,171,637 liv. 13 sols 11 deniers. Il y a apparence qu'il reste encore près d'un million, à Amsterdam, à la disposition de la France.

moins que les liquidations ne soient plus rapides qu'elles ne peuvent l'être, et les acquisitions plus actives qu'on ne peut l'espérer.

Si cela arrivoit, ce ne pourroit être que par l'effet d'une grande concurrence. Cette concurrence exagéreroit la valeur des biens à vendre ; et après tous ces objets qu'on vient d'indiquer payés, il resteroit certainement encore un revenu de 40 millions.

En 1792 nous aurons au moins 1,700,000 liv. d'extinctions sur les rentes viagères ; au moins trois ou quatre millions d'extinctions sur les pensions des Ecclésiastiques et des Religieux.

Enfin, en 1791 des objets de dépense que nous avons momentanément admis ou que nous avons exagérés, seront ou retranchés ou réduits.

Ajoutons à ces divers objets pour achat de numéraire en 1791 . . . . . 4,000,000 L.

L'achat du numéraire et des matières d'or et d'argent a monté là en 1790.

Il en eût moins coûté si les opérations eussent toujours été dirigées par le Trésor public.

Avec des ventes de biens nationaux, avec le crédit qui doit en être le résultat, le numéraire doit reparoître et cette dépense tomber au-dessous de la fixation. . . . . .

Secours momentanés à des Hôpitaux. . . . . } 5,000,000
Atteliers de Charité, momentanés. . . . . }

Les circonstances nous déterminent à supposer ce genre de dépense en 1791. . . . . .

Mais nous pensons toujours que dans la marche ordinaire des choses, cette dépense doit être toute entière à la charge des Départemens. . . . . .

Autrement on perpétueroit la mendicité, on isoleroit le Citoyen riche du Citoyen pauvre ; il n'y auroit point de

bienfaisance particulière, par la raison qu'il y auroit une bienfaisance publique.

Frais de procédures criminelles. . . . . 3,000,000 l.

C'est encore une dépense que nos principes rejettent sur les Départemens.

Si nous voulons avoir de véritables Citoyens, il faut que leur intérêt particulier les avertisse toujours de l'intérêt public; que jamais la société ne soit blessée sans qu'ils en sentent le contre-coup dans leur fortune.

Il faut qu'en voyant un crime prêt à commettre, ils se disent : Si nous ne prévenons pas ce crime, c'est à nos dépens qu'il sera puni.

Nous voulons des Jurés ; et nous n'aurons point de Jurés si le Trésor public est chargé des frais de procédure.

On trouvera toujours des raisons de santé, des raisons d'affaires, pour se dispenser d'un triste devoir.

Mais si le Département paie, le Juré n'osera se refuser, parce qu'il irriteroit ses Concitoyens, parce qu'il se puniroit lui-même de sa négligence.

RÉCAPITULATION.

Maison du Roi	25,000,000 l.
Maison des Princes . . . . . Et remplacement d'apanages.	6,000,000
Culte, dépenses accessoires, Pensions, &c.	140,000,000
Guerre	89,000,000
Marine.	50,000,000
Affaires Étrangères	6,300,000
Ministres et autres Officiers du Conseil.	460,000
De cette part.	316,760,000

Bureaux

Report.	316,760,000 l.
Bureaux de l'Administration générale Direction générale du Trésor public Bureaux du Trésor public	1,450,000
Comptabilité	300,000
Administration, Contrôle des Ponts et Chaussées, dépenses accessoires	206,000
Ouvrages d'arts, et travaux à la charge du Trésor public	4,000,000
Invalides et Quinze-Vingts	816,000
Primes et encouragemens	4,000,000
Universités, Enseignemens, Académie, Travaux littéraires	1,000,000
Imprimerie Royale	150,000
Édifices religieux commencés	400,000
Bibliothèque du Roi	110,000
Jardin des Plantes	100,000
Dépôts publics	20,000
École des Mines	7,000
Session de la Législature, et accessoires	6,000,000
Pensions	16,000,000
Rentes de l'Hôtel-de-Ville, gages, taxations des Payeurs et Contrôleurs	152,600,000
Autres rentes perpétuelles	4,000,000
Autres rentes viagères	3,000,000
Atures sur le Clergé	3,000,000
Rentes de l'ancien Clergé	333,000
Intérêts de l'Emprunt de Septembre 1789	2,600,000
Intérêts d'Emprunts et d'Effets remboursables à époques	10,000,000
Intérêts d'Emprunts de Pays d'État	6,000,000
Autres intérêts	129,646
Intérêts de cautionnement et fonds d'avance	8,000,000
Annuités	6,020,000
De cette part.	547,201,646

Report	547,201,615 l.
Intérêts des Charges de Finance	2,800,000
Emprunts de Gènes et d'Amsterdam	3,700,000
Indemnités	1,000,000
Achat de numéraire	4,000,000
Atteliers de charité, et secours momentanés	5,000,000
Procédure criminelle	3,000,000
TOTAL (1)	566,701,646 l.

Nous n'avons point fait entrer dans cet état les frais de Régie. Avant que de parler de Régie, il faut parler d'impôts ; et nous ignorons encore quelle espèce d'impôts nous aurons.

Les frais de Régie doivent être prélevés sur les impôts.

Nous dirons un seul mot. S'il existe des Régies, il faut que toutes soient combinées sur un plan commun. Il ne faut pas que chaque Comité constitue la sienne ; mais qu'un seul Comité, quel qu'il soit, les constitue toutes. C'est en dispersant toutes les branches de l'Administration qu'on arrive au désordre, à la confusion, à la nullité des perceptions.

Nous ne vous parlons ni de frais de Justice, ni de dépenses des Corps administratifs, ni de frais de perception des impositions directes, ni de routes ; tous ces objets sont à la charge des Départemens ; mais tous sont encore sujets à des variations.

Nous ne vous parlons point de la Cour de Révision, quoiqu'elle soit l'objet d'une dépense publique, d'une dépense commune. Nous attendons que vous l'ayez déterminée.

En admettant pour 1791 l'évaluation que nous avons donnée aux Biens Nationaux, il faudra déduire 40 millions des 566,700,000 liv. auxquels nous avons estimé les dépenses propres de l'année prochaine.

Il restera 526,700,000 liv.

Et pour y comprendre la Cour de Révision dans la plus grande latitude, 527,400,000 liv.

(1) La Corse réclame un secours annuel de 250 mille livres. On le trouvera aisément sur les réductions, et, au pis aller, ces 250 mille livres ne feront pas un grand sur-poids.

Comparez cette dépense avec la dépense ancienne de 531,000,000 liv., vous trouverez une diminution de plus de 3,000,000 liv.

Vous trouverez 100 millions de plus en diminution, si vous vous rappellez que la Dîme est supprimée.

Vous ajouterez encore à cette diminution, si vous songez qu'une partie des articles de la dépense que nous vous offrons sont exagérés.

Vous ajouterez à ce bénéfice pour la Nation, la suppression de tout ce que la Gabelle avoit de vexations et de dépenses, &c.

Vous trouverez dans la contribution des Biens ecclésiastiques, dans la contribution des autres fonds et des personnes jadis privilégiées, plus de 30 millions pour balancer les frais de Justice, les frais d'Administration, les frais de perception des impôts directs, les frais des Atteliers do charité.

Si vous considérez enfin qu'en séparant la dépense de 1791 des années qui la précèdent, 30 millions au moins de cette dépense ne seront payés qu'en 1792; que plus de 6 millions seront laissés aux Payeurs des arrérages de la dette publique, par la négligence, l'absence, la mort des Rentiers, ou les saisies et oppositions; vous verrez qu'avec 491 millions effectifs vous remplirez la partie de la dépense de 1791, payable en 1791; que vous la paierez avec beaucoup moins, si le crédit renaît, si la confiance se ranime, si la paix rentre dans nos foyers et dans nos cœurs.

C'est à cette paix, c'est à cette harmonie qu'il faut tendre, et tendre tous d'un commun et généreux effort.

Que désormais le calme de la justice et le sentiment profond de nos intérêts fraternels règnent sur toutes nos délibérations.

Que la noble, la sainte conspiration du bien public nous unisse, et par nous toutes les parties de l'Empire.

Ah! laissons enfin, laissons reposer les haines particulières. Courons arracher la Patrie, arracher tout ce qui nous est cher aux dangers qui les menacent. Abandonnons au Temps, à la justice inévitable du Temps, le soin de guérir les blessures que nous ont fait de funestes préventions et de mutuelles erreurs.

Nota. Omis dans l'état ci-dessus.	48,000 liv.
Bureaux de la Chancellerie.	90,000
Ministère de l'intérieur	
TOTAL	138,000